

Pau, le 15 septembre 2021

JC Drappier  
Proviseur

**Aux professeurs principaux**

*Pour information : Provisseure adjointe, CPE,  
COP, CDI, AS, Infirmière*

**Objet : Election des élèves délégués de classe et des Eco-délégués**

Cher(e)s collègues,

Veillez trouver dans ce dossier, toutes les informations pour la préparation des élections des élèves délégués de classe et des éco-délégués.  
En vous remerciant de votre implication dans ce processus important de la vie de l'établissement.  
N'hésitez pas à solliciter Mme Alvarez et Mme Farges (CPE) pour toutes vos questions.

Bien cordialement.

JC Drappier





Pau, le 15 septembre 2021

## **CALENDRIER DES OPERATIONS ELECTORALES DES REPRESENTANTS DES ELEVES (Classes et CA)**

<b>ECHÉANCES</b>	<b>DATES - LIEU</b>	<b>OBJET</b>
<b>Avant la fin de la 6<sup>ème</sup> semaine de l'année scolaire</b>	Du <b>27 septembre</b> au au <b>02 octobre 2021</b>	<b>Election des 2 délégués de classe et de leurs suppléants</b>  <b>Election en parallèle d'un Eco-délégué avec son suppléant</b>
<b>Election CVL</b>	<b>Le 07 octobre 2021</b>	<b>Renouvellement de la moitié des élus du CVL</b>
	<b>Le 08 octobre 2021</b>	<b>Etablissement de la liste électorale pour les élections des représentants au CA et autres instances</b>
<b>Avant la fin de la 7<sup>ème</sup> semaine de l'année scolaire</b>	<b>Le 12 octobre 2021 à 10h15</b>	<b>ASSEMBLEE GENERALE DES DELEGUES ELEVES ET ELUS AU CVL</b>

**Lycée Saint-John Perse**

2 rue Jules Ferry – BP581 - 64 012 PAU  
☎ 01 59 62 73 11 📠 01 59 32 26 80

[ce.0641732k@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.0641732k@ac-bordeaux.fr) - <https://www.lycee-saint-john-perse.fr>

Pau, le 16 septembre 2021



## **ELECTION DES REPRESENTANTS ELEVES 2021-2022**

### **Election des délégués de classe**

**Semaine du 27 septembre au 02 octobre 2021**

Chaque classe élit deux délégués titulaires et deux suppléants pour l'année scolaire. Pour chaque classe du secondaire, **l'élection s'effectuera en classe avec le professeur principal** sur le créneau de votre choix.

Pour vous aider dans la préparation des élections, je vous joins cinq documents :

- FICHE N°1. Délégué mode d'emploi.

- FICHE N°2. Profession de foi -

- FICHE N°3. Bulletins de vote type

FICHE N°4. Convocation à l'assemblée générale des délégués

FICHE N°5. Procès verbal de l'élection des délégués de classe

FICHE N°6. Qu'est-ce qu'un éco-délégué ?

FICHE N°7. Procès verbal élection d'un éco-délégué.

Les candidatures sont individuelles. (Chaque candidat doit cependant se présenter avec un suppléant).

Les candidatures font l'objet le jour de l'élection d'un affichage ou d'une inscription au tableau dans la salle où se déroule le scrutin. Il est souhaitable que chaque candidat prépare une profession de foi pour faire part de ses motivations avant le vote. Un élève qui n'a pas présenté sa candidature peut néanmoins être élu si les voix de ses camarades se sont portées sur lui en nombre suffisant et s'il accepte son élection.

La mixité des candidatures (fille-garçon) est souhaitable ainsi il est important de favoriser l'élection d'une fille et d'un garçon. Ceci n'est cependant pas obligatoire.

L'élection du **délégué de classe** a lieu à bulletins secrets. Le scrutin est uninominal à deux tours. La majorité absolue est exigée au premier tour. Il est procédé, le cas échéant, à un second tour à la majorité relative. En cas d'égalité du nombre de voix, le plus jeune des candidats est déclaré élu.

○ Majorité absolue : la moitié des voix plus une.

○ Majorité relative : le plus grand nombre de voix.

### **Election des Eco délégués**

Pour l'**éco-délégué** de la classe, une élection peut être organisée (un tour suffit à la majorité) s'il y a plusieurs candidats, sinon il est possible de faire appel au volontariat d'un élève. L'élu doit de préférence être accompagné d'un suppléant

**Les procès-verbaux seront transmis au chef d'établissement à la fin de l'élection.)**

---

### **Pour information, les autres élections des représentants des élèves :**

#### **Election des représentants des élèves au CVL (Conseil des Délégués pour la Vie Lycéenne)**

*La moitié des élus du CVL est renouvelée tous les ans. Ainsi, 5 représentants des élèves seront élus au CVL par l'ensemble des élèves et étudiants de l'établissement. Le CVL est un lieu où les lycéens sont associés aux décisions de l'établissement. Le chef d'établissement préside cette instance.*

**Jeudi 07 octobre 2021**, Bureau de vote situé dans l'agora. 09h00 à 15h30

#### **Election des représentants des élèves au conseil d'administration**

**Mardi 12 octobre 2021 à 10h15**, salle 120

**L'assemblée générale des délégué-e-s et les élus du CVL sera convoquée par le chef d'établissement afin d'élire parmi les élèves du CVL candidats, les représentants des élèves au conseil d'administration.**

**Lycée Saint-John Perse**

2 rue Jules Ferry – BP581 - 64 012 PAU

☎ 01 59 62 73 11 📠 01 59 32 26 80

[ce.0641732k@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.0641732k@ac-bordeaux.fr) - <https://www.lycee-saint-john-perse.fr>



## DÉLÉGUÉ : MODE D'EMPLOI

### Des délégués, pour quoi faire ?

#### Fiche N°1.

<b>Dans la classe</b>	<b>Dans le lycée</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunir les élèves, les consulter sur les difficultés rencontrées</li> <li>- Aider les élèves, être un médiateur</li> <li>- Dialoguer avec les professeurs, le professeur principal</li> <li>- Organiser l'aide entre élèves (prise en charge des devoirs pour les absents par exemple)</li> <li>- Animer la vie de la classe, favoriser le dialogue entre élèves</li> <li>- Encourager les autres élèves à prendre des responsabilités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Représenter la classe, être son porte parole au conseil de classe</li> <li>- Etre l'interlocuteur de la vie scolaire et de la direction</li> <li>- Participer aux réunions des délégués</li> <li>- Informer la classe des débats et décisions de ces différents conseils</li> <li>- Etre l'interlocuteur des parents d'élèves délégués</li> </ul>
<p><b>Profil du délégué</b></p> <p>Volontaire, motivé, c'est un informateur qui collecte et diffuse l'information, un interlocuteur pour ses camarades et l'ensemble des personnels du lycée (direction, éducation, intendance), un animateur de sa classe et dans le lycée, un intervenant, aux conseils de classe, aux assemblées des délégués, un responsable qui rend compte à sa classe des réunions auxquelles il a participé, des propositions et des projets en cours.</p>	

<b>Le délégué n'est pas...</b>	<b>La formation</b>	<b>Un conseil avant les élections</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le chef de la classe</li> <li>- Systématiquement l'élève accompagnateur (infirmerie, bureau de la vie scolaire...)</li> <li>- Le distributeur des imprimés</li> </ul> <p style="text-align: center; margin: 10px 0;"><b>Le délégué est...</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un élu qui a des droits liés à sa responsabilité : réunion, information...</li> <li>- Un responsable qui a des devoirs envers sa classe (défendre l'avis majoritaire, pas son opinion personnelle)</li> </ul>	<p>Les délégués reçoivent une formation au cours de l'année scolaire afin de les aider à accomplir leurs différents rôles. Cette formation abordera, entre autres, la préparation des conseils de classe.</p>	<p>Vous devrez tous vous prononcer le jour du vote à bulletin secret. Avant de voter, vous pourrez interroger les candidats qui présenteront leur acte de candidature. Prenez le temps de réfléchir, le délégué représentera votre classe pour toute l'année scolaire</p>



**Profession de foi  
ACTE DE CANDIDATURE**

**CLASSE :**

**Titulaire**

NOM :

PRENOM :

**Suppléant**

NOM :

PRENOM :

1. Qui sommes nous ?

2. Nos qualités, nos motivations :

3. Notre programme :

4. Pourquoi voter pour nous ?

**FICHE N°3**

Election des délégués de classe	Année scolaire 2021/2022
<b>BULLETIN DE VOTE</b> Premier tour	
<p><u>Règle de l'élection</u> : vous pouvez choisir, zéro, une ou deux paires de candidats (le titulaire et son suppléant).</p> <p>Vous pouvez également voter pour un ou deux non-candidats. Dans ce cas, ne désignez pas de suppléant, il sera élu plus tard. Une paire possédant la majorité absolue est élue dès le premier tour.</p>	
TITULAIRE	SUPPLEANT
TITULAIRE	SUPPLEANT

Election des délégués de classe	Année scolaire 2020/2021
<b>BULLETIN DE VOTE</b> Deuxième tour	
<p><u>Règle de l'élection</u> : vous pouvez choisir, zéro, une ou deux paires de candidats (le titulaire et son suppléant).</p> <p>Vous pouvez également voter pour un ou deux non-candidats. Dans ce cas, ne désignez pas de suppléant, il sera élu plus tard. La paire ou les deux paires comptabilisant le plus de voix sont élues.</p>	
TITULAIRE	SUPPLEANT
TITULAIRE	SUPPLEANT



FICHE N°4

**ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES ELEVES AU CA**

A transmettre dès la fin de l'élection aux deux délégués titulaires

**CONVOCAION**

**ASSEMBLEE GENERALE DES DELEGUES**

**NOM:**

**Prénom:**

**Classe:**

***Vous êtes convoqué(e) à l'Assemblée générale des délégués et des élus du CVL afin d'élire les représentants des élèves au Conseil d'Administration et constituer les autres instances.***

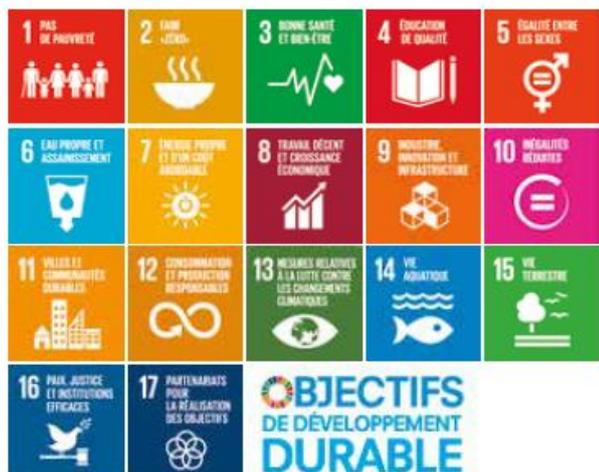
Mardi 12 octobre 2021 à 10h15- Salle 120.



# Qu'est-ce qu'un éco-délégué ?

## S'INTÉRESSER AUX ENJEUX D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 2015, tous les pays du monde se sont accordés sur 17 objectifs universels de développement durable (ODD) pour mettre fin à la pauvreté, lutter contre les inégalités et les injustices, faire face au changement climatique et construire un monde en commun d'ici à 2030.



Tout le monde est concerné pour atteindre les objectifs de développement durable. Les établissements scolaires, comme tous les autres acteurs de la société, y participent !

Les 17 objectifs de développement durable

## PARTICIPER À L'ACTION AU CŒUR DE SON ÉTABLISSEMENT

L'élection d'un éco-délégué par classe est devenu obligatoire depuis la rentrée 2020. L'éco-délégué, élu pour un an, a un rôle clé pour accompagner son lycée dans la réalisation d'actions écoresponsables. Engagé en faveur du développement durable, il peut porter des projets au sein du lycée et mobiliser les autres élèves autour d'objectifs communs.

Cela implique de travailler avec les autres éco-délégués et de nombreux acteurs, au plus près de la vie du lycée.



## PANORAMA DES MISSIONS DE L'ÉCO-DÉLÉGUÉ.E

### 1 DIAGNOSTICS

- ▶ Gaspillage alimentaire
- ▶ Gestion des déchets
- ▶ Biodiversité
- ▶ Gestion de l'énergie
- ▶ Pollution de l'air
- ▶ Mobilité
- ▶ Solidarité
- ▶ Inégalités
- ▶ Eau...

Mise à jour des diagnostics et engagement de nouvelles actions l'année suivante

### 4 ÉVALUATION

- ... des actions réalisées
- ... des compétences acquises

### 2 PROJETS

Réalisation d'actions avec l'encadrement des adultes référents

Recherche de partenaires

### 3 COMMUNICATION

**DANS LE LYCÉE** Affichages, articles dans le journal/blog/réseaux sociaux du lycée, intervention dans les classes, stand lors de journées portes ouvertes...

**VERS L'EXTÉRIEUR** Publication de vidéos sur le site du lycée, participation à des rencontres inter-établissements, participation à des concours...

### COMITÉ DE PILOTAGE

Lycée Saint-John Perse

2 rue Jules Ferry – BP581 - 64 012 PAU  
 ☎ 01 59 62 73 11 📠 01 59 32 26 80

[ce.0641732k@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.0641732k@ac-bordeaux.fr) - <https://www.lycee-saint-john-perse.fr>

